



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26055224

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

21 AVR. 2026

Le Greffier

N° d'entreprise : **0443 244 369**

Nom

(en entier) : **HAPPY IMMO**

(en abrégé) : **HAPPY IMMO**

Forme légale : **S.A.**

Adresse complète du siège : **6224 Fleurus, rue de Wanfercée-Baulet, 44**

Objet de l'acte : Assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2026 - cessation de mandat d'un administrateur, nomination d'un administrateur, pouvoirs de représentation

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2026
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAPPY IMMO, ayant son siège à 6224 Fleurus, rue de Wanfercée-Baulet 44, a adopté les résolutions suivantes :

1. Elle a pris acte du décès de Monsieur Alphonse Bernard Davin, administrateur de la société, survenu le 11 janvier 2025, et a constaté la cessation de son mandat à compter de cette date.
2. Elle a constaté la vacance d'un mandat d'administrateur.
3. Elle a décidé de nommer en qualité d'administrateur de la société Monsieur Steve Davin, né à Montignies-sur-Sambre le 29 novembre 1972, domicilié 65, rue Trieu des Sarts à 5651 Berzée. Son mandat prend cours le 15 avril 2026 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2031.
4. Elle a constaté que l'organe d'administration de la société est désormais composé de Madame Lê Thi Hai Van et de Monsieur Steve Davin.

La société est valablement représentée, d'une manière générale, par les deux administrateurs agissant conjointement.

Pour toutes opérations relatives aux comptes bancaires de la société, Madame Lê Thi Hai Van peut agir seule au nom et pour compte de la société, signer toute convention bancaire, tout ordre, tout mandat, toute procuration, et accomplir toute formalité utile au fonctionnement normal des comptes de la société. Elle est en outre habilitée à mettre fin à toute procuration, tout mandat bancaire ou tout droit d'accès aux comptes accordé antérieurement à des tiers, en ce compris tout comptable externe.

5. Tous pouvoirs sont conférés à Madame Lê Thi Hai Van pour accomplir les formalités de dépôt, publication, BCE, banque et, le cas échéant, UBO.

Pour extrait conforme.

Madame Lê Thi Hai Van
Administratrice

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).